

Conseil Municipal 22 mars 2022

Absentes excusées : Mme Postel, Mme Lepetit

Monsieur le maire remercie Philippe Marie et Guy Dubourg pour le travail de débroussaillage effectué à la chapelle de la Madeleine.

- 1) Le compte rendu de la réunion de février est approuvé à l'unanimité
- 2) Délibération suppressions et création de poste :

Suite à l'avis du comité Technique du Centre de Gestion, le conseil municipal accepte de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à la mairie et le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au service technique à compter du 1^{er} avril.

Suite au dossier d'avancement validé par le centre de gestion, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril. Le tableau des effectifs est donc remis à jour à cette date.

- 3) Lotissement Poséidon : Vu la demande reçue le 15 février de la société Poséidon pour obtenir la modification d'affectation de la parcelle ZY81, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renoncer à la rétrocession de cette parcelle et modifie la destination en parcelle privative.
- 4) Remboursement frais : Un agent ayant cassé ses chaussures de sécurité, le conseil municipal accepte de lui rembourser.
- 5) Poste ATSEM : Le contrat de travail de l'ATSEM arrivant à échéance, et le poste étant un poste de fonctionnaire, une procédure de recrutement doit être lancée pour la rentrée prochaine. Une offre sera publiée sur emploi territorial et la commission scolaire se chargera de recevoir les candidats.
- 6) Devis travaux Haras : Plusieurs devis ont été demandés pour réaliser le changement de toiture des anciens boxes du haras. Monsieur Lepresle ayant fait un devis de 27 000€ environ, le conseil municipal valide celui-ci sachant qu'il est le moins cher tout en correspondant à notre demande. Ces travaux sont inscrits dans le plan de relance de la communauté de communes et feront l'objet d'une demande de DETR.

Un devis complémentaire concernant l'entretien de l'église et la sacristie sera demandé à cette entreprise.
- 7) Une association demande l'installation d'un monument à proximité de la station d'épuration. Après vérification, le conseil municipal ne peut pas donner son accord car le terrain pressenti n'est pas sur notre commune.

- 8) Demande Travaux salon de coiffure : Mme Fosse demande à installer un poêle à granulés dans le salon de coiffure. Cette demande pose des questions de sécurité et le conseil municipal a besoin de plus de précision.
- 9) Organisation 6 juin :
- Monsieur Dubois a adressé à la mairie, une demande de barnum pour la période du 3 au 6 juin et du 13 au 15 août. Mme Plaisance-Dubois s'est retirée pour ne pas prendre part à la décision. Le conseil municipal est favorable avec 11 votes pour et Monsieur le Maire le rencontrera pour l'organisation.
 - L'association de Monsieur Tanne a demandé une autorisation pour ouvrir un barnum de 6h à 16h lors de la bourse militaire le 4 juin au stade. Le conseil municipal donne son accord.
 - La boutique du Holdy souhaite obtenir un barnum la semaine du 2 au 6 juin dans la cour de son commerce. Le conseil municipal refuse cette demande.
 - L'association club du souvenir militaire demande l'autorisation d'organiser la bourse militaire le 4 juin. Le conseil donne son accord, mais précise que la salle du pôle de vie ne sera pas mise à disposition et qu'il y aura un état des lieux de réalisé avant et après au niveau des sanitaires du stade. Le champ situé à côté du lotissement rue du lavoir étant la propriété de la commune, le conseil se propose de l'ouvrir pour servir de parking pour cette journée. Il sera demandé à l'association de le restituer propre.
 - L'association des majorettes demande l'autorisation d'établir un campement sur la place de l'église du 1^{er} au 7 juin. Pour la même période, Monsieur Sénoville demande la possibilité de griller et d'installer des tables sur la place. Le conseil municipal donne un accord de principe mais monsieur le maire rencontrera les personnes concernées pour l'organisation et la sécurité.
 - Monsieur Frogger souhaite traverser la commune avec un convoi militaire le 16 juin. Le conseil souhaite obtenir plus de précisions sur le type de véhicules. Monsieur le Maire le contactera.
- 10) Préemption : une déclaration d'intention d'aliénée est arrivée en mairie pour un bien situé rue de la 101^{ème} Airborne. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.
- 11) Redevance Assainissement : considérant le budget assainissement actuel, le conseil municipal après avoir pris avis auprès de Monsieur Le Blond, conseiller financier auprès des collectivités, décide avec 2 contre et 10 pour d'instaurer une part fixe de 10€ par an et par abonnement ainsi qu'une augmentation de 0.02€ / m3 consommés. Cette décision s'impose aux élus dans la mesure où ce budget est en déficit d'investissement d'environ 12 600€ et que la commune n'a pas vocation à combler le déficit de ce budget annexe.
- 12) Vote des taux d'imposition : Le conseil municipal décide de maintenir les taux actuels à savoir 36.36% pour la taxe foncière (bâti) et 29.75% pour la taxe foncière (non bâti)

dans la mesure où les valeurs locatives augmenteront d'office par les services fiscaux et qu'une nouvelle taxe (GEMAPI) verra le jour dès 2022.

- 13) Budget UTAH-SHOP : les élus approuvent le compte administratif et votent le budget primitif Utah Shop. Il est constaté que malgré une année difficile et grâce à une aide de l'Etat, le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement et d'investissement.

- 14) Budget Commune / musée : le compte administratif et le budget primitif sont approuvés à l'unanimité et se solde par un excédent de fonctionnement et d'investissement. Des projets d'investissement ont été reportés à cause de l'incertitude financière qui pèse sur la commune et le musée.

- 15) Une demande de commerce ambulant a été étudiée par le conseil, mais le commerçant n'étant pas autonome électriquement, la commune ne peut pas lui accorder d'emplacement.

- 16) Suite aux événements, plusieurs familles de Ste Marie se sont manifestées auprès de la mairie pour accueillir des familles Ukrainiennes. L'ensemble des propositions ont été transmises aux services de l'Etat. Le conseil municipal est très touché de l'intérêt des montois pour ces familles.

- 17) Antoinette MARTIN a souhaité remercier l'ensemble du conseil municipal pour la réception et les cadeaux qui lui ont été remis lors de son départ en retraite.